



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DES PYRENEES-ORIENTALES**

Association loi 1901
Siège social : 3 avenue de Belfort
66000 PERPIGNAN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRENEES-ORIENTALES

Association loi 1901
Siège social : 3 avenue de Belfort
66000 PERPIGNAN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRENEES-ORIENTALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image

Fait à Boulogne, le 26 mai 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2022			31.12.2021	PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	22 361	22 091	270	783	Fonds propres (avant affectation)	174 924	138 234
Terrains					Résultat de l'exercice	-92 414	36 690
Constructions	373 719	258 766	114 953	138 819	Subventions d'investissement	3 025	3 300
Matériels d'activités	2 976	2 976		413	Total	85 535	178 224
Autres immobilisations corporelles	56 788	47 242	9 546	9 874	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	11 400	10 400
Autres prêts et titres immobilisés	64 691		64 691	64 691	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	193 478	169 243
Total	520 535	331 075	189 460	214 580	Total	204 878	179 643
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées	82 827	113 152
Usagers - clients	95 818	20 000	75 818	71 445	Fournisseurs	44 836	14 480
Comptes courants Réseau	581		581		Dettes fiscales et sociales	142 814	85 999
Autres créances	305 966		305 966	242 371	Comptes courants Réseau	32 929	4 917
Trésorerie	38 814		38 814	51 535	Autres dettes	16 820	3 516
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	441 179	20 000	421 179	365 351	Total	320 226	222 064
Total	961 714	351 075	610 639	579 931	Total	610 639	579 931

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 667	2 225
Ventes de marchandises		
Prestations de service	582 716	603 418
Subventions d'exploitation	849 551	775 566
Dons et Mécénat	3 796	2 364
Contributions financières		
Autres produits	521	459
Reprises sur dépréciations et provisions	18 356	76 530
Utilisations des fonds dédiés	10 400	19 700
Quote-part subvention invest. virée au résultat	275	
Total	1 469 282	1 480 262
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	280 875	230 436
Aides financières		
Impôts et taxes	52 991	60 398
Salaires	884 637	846 720
Charges sociales	244 728	213 251
Autres charges	23 959	19 624
Dotations aux amortissements	35 585	37 049
Dotations aux dépréciations et provisions	39 930	49 827
Report en fonds dédiés	11 400	
Total	1 574 106	1 457 304
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-104 823	22 958
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	96	141
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	96	141
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	1 703	2 637
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 703	2 637
RESULTAT FINANCIER (II)	-1 607	-2 496
RESULTAT COURANT (I + II)	-106 431	20 462
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	18 572	19 117
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		30 000
Total	18 572	49 117
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	4 556	32 889
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	4 556	32 889
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	14 016	16 228
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-92 414	36 690
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	645 000	396 872
Bénévolat	8 400	8 400
Total	653 400	405 272
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	645 000	396 872
Personnel bénévole	8 400	8 400
Total	653 400	405 272

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2022** qui dégage une perte de 92 414,26 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : l'Association Départementale des Francas des Pyrénées-Orientales a pour objet, dans le cadre de la Fédération nationale des Francas : de promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au Mouvement Francas ; de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants et des adolescent-e-s ; de susciter et regrouper toute forme d'activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs ; d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation ; d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation ; d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'année est caractérisée par une reprise de l'activité « normale » après deux années marquées par le COVID. Ces années ont été des années accusant un déficit de personnes à recruter dans le secteur de l'animation ce qui a engendré l'extension de certains contrats jusqu'alors limités aux temps périscolaires sur des périodes de vacances à la place d'animateurs et d'animatrices BAFA (recrutés en CEE habituellement). Dans un même temps, cette pénurie d'animateurs et d'animatrices a conduit à une revalorisation des emplois alors que l'Avenant 182 relatif au système de rémunération de la Convention collective ECLAT venait d'être mis en place. Les négociations menées auprès des communes pour augmenter les subventions et faire évoluer les temps de mises à disposition du personnel communal n'ont pas été à la hauteur de la reprise d'activité. En effet, l'ensemble des charges de fonctionnement a également augmenté. La mise en place de la Convention territoriale Globale (CTG) par la CAF et les nouveaux modes de calculs des prestations a généré beaucoup d'incompréhension de la part des élu.e.s des communes, la prestation devant être versée directement aux Francas à court termes. Par ailleurs, les soldes de prestations relatifs à la fin de gestion de la DSP de Salses le Château n'ont toujours pas été réglés par la commune malgré les démarches effectuées par les Francas. Une médiation sous couvert du Tribunal administratif est prévue dans les prochaines semaines. Cette situation provoque des difficultés de trésorerie tout comme le versement de plus en plus tardif des subventions et des prestations par collectivités ou les organismes publics. Enfin, en janvier les Francas ont obtenu le marché public lancé par Opoul Périllos pour la gestion des structures péri et extrascolaires de la commune.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	22 360,91			22 360,91
Terrains	85 371,45			85 371,45
Constructions et agencements	204 506,38	4 908,00		209 414,38
Agencements & amén. Garage	78 933,14			78 933,14
Matériel des centres	2 976,32			2 976,32
Matériel de transport				
Matériel informatique	40 631,73	5 557,20		46 188,93
Mobilier des centres	10 598,73			10 598,73
Immobilisations en cours				
Total	445 378,66	10 465,20		455 843,86

b) Acquisitions et désinvestissements

Gainable Mitsubishi Yack	4 908,00
Ordinateur Portable + Licence	1 470,00
Matériel Intel + Moniteur + Licence	1 599,60
Terra BTP PC + Terra LED + Licence	1 723,20
Projecteur ASUS	764,40

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	21 578,31	512,80		22 091,11
Constructions	5%	85 371,45			85 371,45
Agencements des constructions	10%	103 962,28	20 880,96		124 843,24
Agencements & amén. Garage	10%	40 658,04	7 893,31		48 551,35
Matériel des centres	50%	2 563,17	413,15		2 976,32
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	31 844,49	5 038,06		36 882,55
Mobilier de bureau & informatique	20%	9 512,19	846,81		10 359,00
	Total	295 489,93	35 585,09		331 075,02

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts Casden	7 055,00		7 055,00
Prêts Effort construction	57 635,87		57 635,87

3. Stocks

Néant

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	26 821,07		26 821,07
Usagers douteux	30 875,00	20 000,00	10 875,00
Usagers familles à recevoir	37 706,73		37 706,73
Usagers non encore facturés	415,00		415,00
Total	95 817,80	20 000,00	75 817,80

5. Comptes courants Francas

Néant

6. Autres créances

URIPO MEDECINE DU TRAVAIL	61,00
CPAM SUBROGATION	6 557
MEDECINE PRODUIT A RECEVOIR	6 545
SUBVENTIONS CD A RECEVOIR	4 000
FONJEP	7 107
CAF PSO	47 397
CAF	39 389
SUBVENT. COMMUNES SALSES	90 039
SUBVENTION COMMUNE PEYRESTORTE	41 000
SUBVENTION COMMUNE BAIXAS	20 973
SUBVENTION MICRO CRECHE	23 000
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	13 500
SUBVENTION CPAM	600
MSA	150
AD AUDE	378
FRANCAS 46 LOT	203
REGIE BOBO VICTORIA	236
REGIE BORDG PATRICIA	112
REGIE FORMATHIE LAURIE	26
REGIE MADERN JEROME	330
REGIE SOUIDIKA HAMZA	124
CHEQUE ANCV	722
TICKETS CESU	4 097,54
	305 965,86

7. Trésorerie

BP Sud	36 958
BP Sud Livret Casden	1 471
Caisse	386,01
	38 814,43

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF matériel informatique centre	3 300,00	33%	3 300,00	275,00	3 025,00
Total	3 300,00		3 300,00	275,00	3 025,00

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Caisse des écoles / "Coup de pouce"	4 000,00		4 000,00	
Drjs/Séminaire petite enfance	1 900,00		1 900,00	
Blum / Ville	4 500,00		4 500,00	
CGET		4 000,00		4 000,00
ASP		4 000,00		4 000,00
SDJES		3 400,00		3 400,00
Total	10 400,00	11 400,00	10 400,00	11 400,00

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	169 242,83	39 930,43	15 695,28	193 477,98
Provisions pour charges	169 242,83	39 930,43	15 695,28	193 477,98
Usagers	22 661,00		2 661,00	20 000,00
Dépréciations	22 661,00		2 661,00	20 000,00
Total	191 903,83	39 930,43	18 356,28	213 477,98

Dotations / reprises d'exploitation 39 930,43 18 356,28

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 39 930,43 18 356,28

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 18 356,28

Total 18 356,28

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt Casden	109 484,65	26 657,36	82 827,29	27 127,63	55 699,66	
Total	109 484,65	26 657,36	82 827,29	27 127,63	55 699,66	

6. Fournisseurs

Fournisseurs	38 292,71
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>6 543,48</u>
	44 836,19

7. Dettes fiscales et sociales

REMUNERATION PERSONNEL	52 737,64
CONGES PAYES	28 211
URSSAF	23 417
ADREA MUTUELLE	3 705
CPM RETRAITE	6 510
CHORUM PREVOYANCE	2 519
CH SOCIALES /CONGES PAYES	9 177
PRELEVEMENT A LA SOURCE	576
TAXE SUR SALAIRE	3 945

AGEFIPH
UNIFORMATION

3 952
8 064,78
142 813,92

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	FEDERATION	12 701,29
1700	UR OCCITANIE	20 227,41
	Total	32 928,70

9. Autres dettes

CAF AIDES BAFA	1 125,01
Francas CEREt	14 000,00
MLJ	353
Régies	802
ATEC	892,98
	<u>16 819,63</u>

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD		
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total		
Réalisé par les organisations affiliées		
Total		

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Gestion activités enfance jeunesse		
Accompagnement des territoires		
Formation		
Autres prestations et refacturations		
Total Prestations	568 510	603 418

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides apprenti	7 333,26	
Ministères/Fonjep+Drjs	45 428	38 432
CPAM	3 000	
Conseil Régional/Drac	6 000	3 000
Conseil Départemental	85 000	63 000
Communes	615 984	594 565
Politique de la ville/Caisse des Ecoles	13 500	13 500
Autres subventions(MSA+CAF)	71 013	52 187
Aides à l'emploi	6 292,55	10 883
Total	853 550,60	775 566,48

3. Contributions financières

Néant

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	972,00
Produits sur exercices antérieurs	17 600,03
	<u>18 572,03</u>

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	4 555,74
----------------------------------	-----------------

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	106	30.57	104	29,74
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	6	2.26	5	1.71
Total	113	33.83	110	32.45

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	74	1130	56	1 170

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Photocopieur Toshiba (663.57 € x 4 T)

2 654,28

4. Engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Sur tous les territoires où l'association a la gestion d'un accueil de loisirs, les communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charges les fluides (eau, électricité...), la téléphonie et le nettoyage des locaux.

Territoire	Prestation	Montant	Cumul
BAHO	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	77 000,00	77 000,00
MICRO-CRECHE PEYRESTORTES	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	50 000,00	50 000,00
PEYRESTORTES	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	280 000,00	280 000,00
BAIXAS	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	212 000,00	212 000,00
SALSES le CHÂTEAU + PIJ	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges		
ERR	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	11 000,00	11 000,00
BLUM	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	1 000,00	1 000,00
ESTAVAR	Personnel technique		
	Personnel d'animation		
	Locaux et Charges	14 000,00	14 000,00
Total :			645 000,00

b) Bénévolat / Personnel bénévole

L'association a des militants et des bénévoles qui participent à la mise en œuvre d'actions sur les territoires, sur le siège ou qui encadrent des formations gratuitement, cela représente environ 60 jours pour l'année soit 8 400 €